

2019-10

# CLIMAT-ÉNERGIE : LA FRANCE DOIT SE DONNER LES MOYENS

## Avis sur les projets de Stratégie nationale bas-carbone et de Programmation pluriannuelle de l'énergie

Depuis plusieurs mois, des millions de personnes manifestent en France et dans le monde contre le retard pris dans la lutte contre le changement climatique. Parallèlement, le mouvement des « gilets jaunes » a rappelé combien l'articulation entre transition énergétique et justice sociale reste délicate. C'est dans ce contexte que les projets de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) pour 2019-2033 et de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2028 sont soumis au débat. Ce sont ces deux textes qui doivent fournir à tous les acteurs un cadre stable leur permettant d'investir massivement dans la transition énergétique. Le CESE s'est déjà prononcé le 20 février 2019 sur les modifications à apporter à la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 pour la rendre compatible avec les évolutions proposées par le gouvernement.

Bien que la France demeure un des pays développés qui émet le moins de gaz à effet de serre (GES), le CESE note tout d'abord l'important retard pris lors de la première période de programmation 2015-2018. Malgré cela, le nouveau projet de SNBC vise désormais la « neutralité carbone » à l'horizon 2050, une élévation des objectifs que le CESE a saluée. Celle-ci n'a cependant de sens que si les moyens sont pris pour accélérer la transition énergétique dès les prochaines années. Or sur ce plan les projets de SNBC et

de PPE restent très imprécis ou insuffisants, notamment dans le domaine de la rénovation des logements et du tertiaire. L'accompagnement des évolutions importantes prévues pour l'agriculture et la forêt en vue de la neutralité carbone est à définir. En matière de production d'énergie, l'accent est encore insuffisamment mis sur la chaleur et le froid renouvelables, l'avenir de la filière du biogaz est menacé par la faiblesse du développement envisagé tout comme celui de l'éolien *offshore*. *A contrario* les choix annoncés en matière de production d'électricité pourraient amener à des surcapacités significatives avec des conséquences négatives pour tous les acteurs, un risque qu'il faut estimer plus précisément dans le contexte européen.

Enfin le CESE regrette que le nouveau projet de PPE n'inclue toujours pas le plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) prévu par la LTECV. Les projets de SNBC et de PPE n'apportent également aucun remède à l'absence déjà notée par le CESE, de coordination des différents niveaux (Etat, régions, EPCI) dans la gouvernance de la transition énergétique. Et surtout, l'absence de trajectoire actualisée pour la Contribution climat énergie (CCE) rend peu crédible de nombreux aspects de cette programmation du fait du caractère très structurant du prix du carbone pour atteindre les objectifs visés.



**Guillaume Duval**

est éditorialiste - Alternatives économiques.

Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances et à la section de l'environnement en tant que personnalité qualifiée.

### Contact :

guillaume.duval@lecese.fr  
06 81 45 76 05



**Madeleine Charru**

est ingénieure agro-économiste, directrice de Solagro et Vice-présidente du CLER - réseau pour la transition énergétique.

Elle siège au CESE à la section de l'environnement en tant que personnalité associée.

### Contact :

madeleine.charru@lecese.fr  
01 44 43 62 27

Pour que la France puisse atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixé en matière de climat et d'énergie, le CESE recommande de :

## ENGAGER DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

- Mettre en œuvre un plan de rénovation des « passoires énergétiques », doté de moyens suffisants pour permettre leur éradication à l'horizon 2030
- Déployer enfin le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur tout le territoire
- Inscrire les recommandations nutritionnelles publiques et le Plan national nutrition santé (PNNS) dans la stratégie climat
- Accentuer la pression pour mettre fin à l'exonération du transport aérien et maritime international de la fiscalité carbone au niveau mondial et *a minima* européen
- Porter le fonds chaleur à 400 millions d'euros annuels dès 2020
- Allouer un soutien budgétaire suffisant à la filière biogaz pour atteindre au moins les 10 % fixés par la LTECV en 2030 et à la filière de l'éolien *offshore* pour permettre un rythme d'appel d'offre d'1 GW par an
- Négocier des contrats territoriaux concertés dotés de moyens suffisants dans les zones les plus touchées par la transition énergétique
- Attribuer un tiers des 15 milliards d'euros prévus dans le Grand plan d'investissement aux formations adaptées à la transition énergétique

## DÉFINIR UN CADRE CLAIR ET STABLE FAVORABLE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Etablir sans délai une nouvelle trajectoire de la Contribution climat énergie et réévaluer les effets macroéconomiques et redistributifs de la programmation proposée
- Affecter une part plus importante des recettes tirées de la TICPE aux plus vulnérables et aux territoires *via* une dotation climat-énergie pérenne pour les régions et les EPCI
- Exclure les dépenses relatives à la transition énergétique des règles fixées par l'État pour l'évolution des dépenses des collectivités territoriales
- Définir un plan prévisionnel d'investissement pour tous les secteurs concernés par la transition énergétique et sortir les dépenses publiques en faveur de cette transition du calcul des déficits publics
- Appliquer le régime d'appel d'offres seulement au-delà du seuil européen de 500 kW
- Adapter à budget constant les modalités d'appel d'offres et de soutien pour mieux répartir les filières renouvelables sur le territoire national et faciliter la réalisation des projets citoyens et territoriaux
- Préciser les priorités de recherche pour l'ensemble du domaine de l'énergie ainsi que les budgets prévisionnels alloués aux différents secteurs
- Etablir dès 2020 un véritable Plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) comme prévu par la LTECV

## RÉFORMER LA GOUVERNANCE POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION

- Expliciter et soumettre au débat public les hypothèses d'évolution de la consommation et de la production de gaz et d'électricité
- Soumettre à un débat public *via* la CNDP les projets de PPE et SNBC et leurs déclinaisons régionales que constituent les SRADET
- Harmoniser *via* un processus politique les planifications de l'État, des régions et des EPCI et assurer un suivi cohérent de leur mise en œuvre
- Analyser les indicateurs de suivi de la SNBC et de la PPE sur l'année N-1 dans un délai permettant l'adoption de mesures correctives pour l'année N+1
- Tenir une conférence annuelle, sur le territoire de chaque concession de distribution d'énergie, réunissant le concessionnaire, les EPCI, les représentants des producteurs et ceux des réseaux de transport
- Inscrire à l'avenir la SNBC et la PPE dans des lois de programmation